



Mariage mixte, droit de rester sur le sol français

Par **lotusMe**, le 27/07/2008 à 19:25

salutrrrrvoilà, je me marie le 4 août en France avec un français, je suis rentrée avec un visa touristique, seulement, j'ai appris que je dois retourner en Algérie chercher un visa conjoint pour m'établir avec mon mari, mais je trouve ceci aberrant et je n'ai aucune envie de laisser mon mari, j'ai peur en fait de rester coincé là-bas, j'ignore le temps que ça prendra, alors je voudrais savoir quel risque j'encoure si je reste auprès de mon mari une fois mon visa court séjour aura expiré? et est-il vrai que je pourrais faire une demande après 6 mois de vie commune? je vous serais gré de me répondre, je suis dans une tourmente moi et mon fiancé, on a pas envie de se séparer.merciirrrdans l'attente d'une réponse

Par **lotusMe**, le 05/08/2008 à 11:32

bonjour rrrrrnest ce qu'il n'y a vraiment personne pour me répondre? je suis vraiment dans l'embarras, notre mariage a été retardé pour cause de papiers qui manquent, rnsvp répondez moi, merci